



DÉCLARATION LIMINAIRE COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 5 FEVRIER 2021

La crise sanitaire que nous connaissons dure maintenant depuis presque une année. La situation en termes d'épidémie se dégrade à nouveau, mais la situation est plus que préoccupante au regard de la dégradation exponentielle du moral de la population et de ses conséquences économiques et sociales.

La résignation a ses limites et n'a que peu d'issues, la dépression, la violence, la révolte...

Ce gouvernement ne se contente pas d'être incompetent, il poursuit ses politiques dogmatiques ultralibérales, dont les conséquences en temps de crise sont encore plus délétères. Ce n'est plus de l'incompétence, c'est criminel !

Ce gouvernement ne s'arrête pas au mépris, alors même que, depuis plusieurs semaines, syndicats, associations et des dizaines de milliers de manifestants dénoncent la loi Sécurité globale et ses mesures liberticides, il poursuit sa dérive autoritaire.

En catimini, le ministère de l'Intérieur a signé 3 décrets modifiant le code de la sécurité intérieure, élargissant ainsi les critères de fichage des citoyens par la police. Les 2 fichiers relatifs à la prévention des atteintes à la sécurité publique (police et gendarmerie) et le fichier qui sert de base aux enquêtes administratives (ex accès à certaines professions) sont donc modifiés en profondeur.

Ces décrets permettent aux autorités de collecter, conserver et traiter les données non plus seulement en fonction de « l'activité » mais, désormais, aussi en raison de « l'opinion politique », de « l'appartenance syndicale » ou bien encore des « convictions philosophiques ou religieuses ».

Cerise sur le gâteau s'il en fallait une, ces fichages nous concernent en tant que fonctionnaires. En effet, ils pourront être consultés par les administrations ! Autant dire que les compétences des candidats aux concours de la fonction publiques ne seront plus l'unique critère de recrutement !

Toute crise met en évidence la nécessité absolue de services publics de proximité et de qualité.

Pourtant ce gouvernement persiste et signe en s'engageant sur des projets et lois qui font reculer les libertés et la démocratie, en s'engageant dans des réformes faisant reculer la présence de l'état sur le territoire et la qualité du service rendu.

Pour la CGT Finances Publiques, l'urgence est au retrait des réformes constitutives de ces reculs et au renforcement des services publics.

Concernant la DGFIP :

Pour la CGT, l'urgence est d'abandonner le NRP. Cette crise devrait vous démontrer que cette réforme est le contraire de ce qu'il faudrait envisager.

Le NRP éloigne le service public de pleine compétence de la population qui continue de se rendre devant les centres des finances publiques y compris durant cette crise. Un tel besoin de proximité aurait du vous alerter !

Cette crise prouve si besoin en était que le NRP doit être abandonné !

Pour la CGT, le service public de la DGFIP doit être développé et renforcé en termes d'emplois. La crise démontre là aussi toute la place qu'a la DGFIP dans la continuité de l'État. La prise en charge de la gestion du fonds de solidarité en est une des démonstrations. Il est inacceptable que les dogmes des gouvernements successifs, qui conduisent à n'envisager les fonctionnaires que comme un coût, impliquent de façon systématique des suppressions d'emplois chaque année à la DGFIP. Les services sont exsangues et les agents ne sont plus en capacité d'assumer toutes les missions dont ils ont la charge, et ce sans même aborder leurs conditions de travail qui se dégradent de plus en plus du fait de ces suppressions.

Pour la CGT, tout comme la démocratie, la démocratie sociale et le dialogue social ne sont pas des concepts ou des éléments de communication, ils ont du sens.

Elle est très attachée au dialogue social, mais tel que défini par l'OIT. Un dialogue social comporte de la discussion et des échanges d'information, mais aussi et surtout de la négociation qui de par sa définition en est une lorsque la discussion aboutit à un accord. La CGT ne sera jamais un alibi pour faire croire aux agents que toutes les mesures de régressions sociales sont ne serait-ce que concertées.

La CGT Finances Publiques est prête à participer au dialogue social **si, et seulement si**, il s'agit bien d'un réel dialogue social qui respecte la représentativité. À chaque fois que des avancées ou des négociations seront possibles pour les agents, nous répondrons présents, mais nous ne participerons pas à la régression sociale des agents des finances publiques.

C'est pourquoi la CGT persiste à ne pas prendre part à des discussions sur le déploiement du NRP en Vaucluse. Sur le sujet du dialogue social, nous tenons à vous faire part de notre mécontentement sur l'organisation et le déroulement du prétendu groupe de travail sur le télétravail. La tenue de ce GT avait été décidé lors du dernier comité technique local, suite à une discussion sur le sujet. Il devait permettre de faire un point sur la situation actuelle, que nous préférons appeler « travail confiné », de donner la possibilité aux représentants du personnel d'en donner leur analyse, et d'aboutir, le cas échéant, à des avancées concrètes pour les agents.

Vous avez confisqué ce qui aurait du être un moment d'échange, à votre profit, pour cocher une case sur la feuille de route fixée par la direction générale. Nous ne nous sommes clairement pas sentis les bienvenus dans ce cénacle, dont vous avez décrété qu'il était issu du CHSCT, alors qu'aucun CHSCT ne l'a mis en place !

C'est dommage car le sujet nous tient à cœur et cela aurait pu être l'occasion d'un échange constructif. Pour la CGT, il n'est pas possible de rester plus longtemps dans une organisation qui a été instaurée pour faire face à une situation d'urgence sanitaire qui dure depuis bientôt un an.

La CGT continue de privilégier l'aspect sanitaire et la protection des agents. Pour autant, nous considérons que le travail confiné doit être organisé au mieux des intérêts et des conditions de travail des collègues. Tout d'abord aucun agent ne doit être contraint à travailler à domicile, sauf préconisation du médecin. Il doit être limité et n'être réparti sur cinq jours qu'exceptionnellement. Un défraiement systématique doit être mis en place à hauteur des dépenses occasionnées. Les autres modalités doivent faire l'objet d'une véritable négociation, d'abord au niveau national, puis au niveau local.

La CGT s'exprimera sur les autres sujets à l'ordre du jour à mesure de leur évocation, excepté le NRP sur lequel nous n'interviendrons pas, pour les raisons expliquées un peu plus tôt.